COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
Québec

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 27 janvier 2026

[redacted]

Objet : Demande d'accès à l'information

[redacted]

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information du 19 janvier 2026, visant à obtenir le document suivant:

- Copie du contrat signé entre la CCNQ et l'Atelier de l'émérillon en 2006

Nous avons procédé à l'analyse de votre demande et nous sommes en mesure d'y répondre partiellement. Vous trouverez ci-joint la copie numérisée du contrat demandé, cependant des informations ont été caviardées suivant l'article 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») car il s'agit de renseignements ayant des incidences sur l'économie.

Enfin, conformément aux articles 46 et 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [redacted], mes salutations distinguées.

Le secrétaire général et responsable de l'accès aux documents, et de la protection des renseignements personnels

François Grenon

p. j. (2)

Commission de la capitale nationale du Québec
Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773
Sans frais : 1 800 442-0773
Télécopieur : 418 528-0833
Courriel : commission@capitale.gouv.qc.ca

capitale.gouv.qc.ca